



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
HOTEL DE VILLE - BP N°1100  
11491 CASTELNAUDARY

Nombre de membres : 11

En exercice : 11

Présents : 07

Votants : 09

L'an deux mille vingt-cinq,

Le Mercredi 26 mars 2025 à 11h00,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

**Délibération N°2025-10**

Date de convocation : le 20 mars 2025,

MATIERE : FINANCES  
LOCALES

SOUS-MATIERE : DECISIONS  
BUDGETAIRES

**PRESENTS** : M. Patrick MAUGARD, M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET, Mme Monique CARPENTIER.

**PROCURATIONS** :

Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES donne procuration à Mme Elisabeth ESCAFRE,

Mme Jacqueline RATABOUIL donne procuration à M. Philippe GREFFIER.

**OBJET :**

**AFFECTATION  
RESULTATS  
RESIDENCE  
ESTEVE**

**DES  
2024 -  
PIERRE**

**ABSENTES** : Mme Zohra KUFEL, Mme Catherine BAILLEAU.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Jean TIRAND.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M22,

Considérant que les résultats cumulés 2024 de la résidence autonomie Pierre Estève constatés au Compte de Gestion et compte administratif doivent faire l'objet d'une affectation au budget primitif 2025.

Vu les résultats de clôture cumulés au 31/12/2024 à savoir :

Fonctionnement : + 348 653 94 €

Investissement : + 215 636.33 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'affecter les résultats sur le budget primitif 2025 comme suit :

Section d'exploitation : R.002 Excédent reporté : 348 653.94 €

Section d'investissement : R.001 Solde d'exécution N-1 : 215 636.33 €

**APPROUVE** l'affectation des résultats 2024 de la résidence autonomie  
Pierre Estève sur le Budget Primitif 2025.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ampliation faite le :

**31 MARS 2025**

Certifié exécutoire par réception  
en Préfecture le :

**28 MARS 2025**

Et par publication le :

**01 AVR. 2025**

Par délégation,  
La Vice-Présidente du CCAS,

Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Castelnaudary le 26 mars 2025



Le Président,

Patrick MAUGARD